

Assemblée constitutive de défense des retraités A.V.S.A.I.
à Fribourg le jeudi 3 mai 1984.

(2)

C'est à l'Hôtel-Central qu'a lieu cette assemblée constitutive avec l'ordre du jour de la courtoisie. Elle débute à 14^h par les salutations et souhaits de bienvenue du Président honoraire le collègue Joseph Rey. Il salue et relève la présence pour nous du père Bochenki et du secrétaire de Pro Senectate Robert Kuller. Le bureau avait environ 700 courtoisies. Une quarantaine de personnes assistent à cette assemblée, dont une dizaine de dames. Plusieurs personnes se sont excusées. Le collègue Joseph Rey nous fait part d'une lettre d'un professeur de l'Université de Bâle, sympathisant avec notre mouvement et qui soutient beaucoup notre groupement. Puis il nous parle des problèmes d'actualité qui concernent les retraités. Ils sont environ 2800 y compris les membres A.I. dans le canton; ainsi que des problèmes personnels des petits retraités. Il faut absolument défendre ceux-ci qui sont dans le besoin et ceux qui sont dans les hautes pour personnes âgées; ceux qui sont souvent l'antichambre de la mort. Quelques chiffres nous sont donnés concernant les rentes en 1982 dans le canton. Un grand nombre de retraités touchent entre 604 f. et 700 f. par mois: 108 couples entre 904 f. et 1000 f. 360 entre 1004 f. et 1100 f. 446 entre 1104 et 1200 f. 522 entre 1204 et 1300 f. 614 entre 1304 et 1400 f. 524 entre 1404 et 1500 f. 592 entre 1504 et 1600 et 2238 à partir de 1604 et ainsi de suite. Le collègue Rey nous fait constater que pour plusieurs personnes la situation reste précaire. Trop de personnes se voient contraintes de vivre dans des hautes pour personnes âgées pour faire face à leur besoin. Notre mouvement correspond à un besoin urgent: la défense des retraités et c'est pour cela que nous sommes réunis aujourd'hui. Après son brillant exposé, le collègue Rey s'excuse d'avoir été long dans son compte rendu.

des écrits, nous il falloit dire et expliquer le rôle
de notre groupement. Une dame de langue allemande
demande des renseignements sur notre mouve-
ment parce qu'elle n'a rien tout compris et c'est notre
secrétaire et collègue Paul Cingueli, parfaitement
bilingue, qui est chargé de faire l'interprète auprès
des collègues de langue allemande.

Nous pourrions ensuite
à la lecture des statuts préparés pour le
juriste et maître Ferdinand Brunsholz, secrétaire gé-
néral des organisations chrétiennes-sociales. Il pas-
se à la lecture des dits statuts. Au sujet de l'arti-
cle 2 du chapitre 1 il est question de modifier certains
passages de cet article: celui-ci ayant trait au
mot « chrétien ». Certaines personnes trouvent que notre
mouvement devrait être confessionnellement neutre
sinon nous risquons d'être un groupement qui
défend que les personnes qui se disent chrétiennes,
le collègue Denis Lavozy trouve que le mot « chrétien »
à sa place dans cet article. Le collègue Fleuri
Koeck interrogerait pour savoir si notre mouvement
est ouvert à tous ou non? La proposition qui est faite
est la suivante: Voulez-vous ouvrir le syntécat à
d'autres confessions? Au vote: la décision des membres
est que notre groupement est confessionnellement neutre.
À l'article 8 du chapitre 3, le frère Bocharski demande
une petite correction et qui a trait à l'assemblée
extraordinaire demandée par le comité et corrigée doit
être: Elle doit l'être à la demande du quart des mem-
bres au moins. Après avoir entendu la lecture des
16 articles des statuts avec la correction à y apporter
ceux-ci sont approuvés: sauf à voir: le collègue Denis
Lavozy qui dit qu'il faut s'affirmer « chrétien »
Au sujet de la cotisation à notre mouvement le
collègue Joseph Reynaud propose s'y par mois et

pour les membres retraités qui continuent à payer
les cotisations à leur syndicat ne peuvent pas être
syndiqués des retraités. Pour l'année 1984, les membres
payeront 10 fr. étant donné que nous sommes déjà au
mois de mai. Ces propositions sont approuvées à l'unanimité
par les membres de l'assemblée.

Vient ensuite:

la nomination des membres du comité. Le collègue
Fleuri Kaeck est désigné pour présider les élections.
Comme le Président municipal Joseph Rey a déjà fait
du beau travail à la tête de ce syndicat il propose
de le nommer par acclamation. Ce qui est fait.
Vice-président. Une proposition est faite pour le collègue
Jules Spiehlmann de Elbonat; absent, mais accepté en
principe la vice-présidence. Le Président Joseph Rey
nous propose une deuxième vice-présidence, étant
donné que nous allons faire des membres dans les autres
districts soit la Gruyère, la Veveyse et la Broge: ce qui
est accepté en principe, mais en suspend pour le mo-
ment. 1^{er} secrétaire le collègue Paul Cingollet qui
parle couramment les 2 langues et qui peut fonctionner
comme interprète. Il tiendra les procès-verbaux des
séances de comité. 2^{es} secrétaires chargés des protocoles
des assemblées générales et extraordinaires, et des registres.
Pour la charge de caissier, le frère Boekenski propose
Elkardine Renate Riedo. Les 4 membres sont nommés
pour l'assemblée. Reste à nommer les membres qui
fonctionneront dans les commissions. Le Président
propose pour l'A.V.S.A.1. les membres compétents
suivants: les collègues Kaeck Henri
Waeber Pierre
Deiglin René

Pour la commission des finances:

Winkler Alfred
Deillon Fernand
Fleury André

Fiscalité:

Savoy Denis
Winkler Alfred
Spielmann Jules
Eberhard Paul

Assurances maladie:

Tinguely Paul
Rex Joseph

Logement:

M^{me} Charblais en collaboration
avec l'Orchestra

Un collègue Henri Tinguely travaillant à Cibo et
aussi disposé à travailler au sein du comité

Tous ces collègues sont nommés et le Président remercie
le président d'élire Fleury Kaeck pour son travail.

Puis, il nous fait part d'autres préoccupations:

Celles des soins à donner: là aussi il faudra trouver
des personnes compétentes: peut-être avec les humanitaires.
Il y a la presse: il faut trouver une personne pour
cela et aussi la culture et les loisirs. Le Président
se charge de trouver des personnes de ce milieu.
La permanence: il faut absolument trouver des
personnes compétentes pour assurer la liaison avec les
membres du bureau.

Comme le collègue Ferdinand
Brumholz doit s'absenter, le Président le remercie
d'avoir mis ses compétences à notre disposition. Après
avoir liquidé quelques questions de détail, le Président
remercie les membres présents et lève la séance à 16³⁰ h
Le Président. 2^e secrétaire Henri Saye

A. 1. Assemblée d'information A.V.S. et A.I. du 27 novembre 1974 à l'Hôtel Central.

Le Président ouvre la séance à 15 heures. Il salue et souhaite la bienvenue à nos soixantaine de membres présents. Il salue également les collègues de langue allemande et tient à leur faire savoir qu'il y aura aussi des séances d'information en langue allemande. Des résolutions sont adressées à la presse et à radio Sarne et il les remercie d'avoir relaté et publié du travail que nous avons fait jusqu'à ce jour. Pour l'ordre du jour il n'y a pas d'objections et même pour le protocole de l'Assemblée constitutive du jeudi 3 mai qui est approuvé. Suit l'exposé du Président. Il nous dit que tout homme, toute femme, toute famille, tout retraite, tout rentier A.I. a un droit inaliénable de vivre dans la dignité. Vivre dans la dignité, c'est reconnaître la participation, peu importe l'âge, son statut social. Le droit à la dignité, le droit au logement, le droit aux soins médicaux à domicile, le droit à un minimum de subsistance d'existence. Tous ces droits, et encore d'autres sont aujourd'hui menacés. Le respect de la vie, de l'enfant, de la maternité, de la famille, des couples et des personnes seules bénéficiaires des rentes A.V.S. et A.I. pour éviter les priorités du profit, de la puissance, de l'argent, du pouvoir, et souvent même du savoir. Nous acceptons trop facilement le renversement des valeurs. C'est l'initiative pour une protection de la maternité; l'initiative pour une bonne formation maternelle qui préserve des étiologies sociales basées sur le système de l'A.V.S.; l'initiative du droit au logement pour tous; que nous avons rejeté il y a quelques années et dont nous subissons aujourd'hui le contre-coup. Le rejet également il y a quelques années de l'initiative d'une A.V.S. populaire pour tous. De même le refus de la plupart des postulants des retraités pour la commission d'experts chargée de la 10^e révision de l'A.V.S. dont notamment celle de l'amélioration des rentes les plus basses et d'autres encore.

qui n'ont pas été acceptés ou rejetés par le Conseil fédéral
et le parlement. Dans le canton, nous sommes plus de 20000
retraités de l'A.V.S. et de l'A.I. Nous sommes toujours plus nombreux
et l'on prévoit qu'en l'an 2000 nous représenterons le 20% de la
population, sauf bien sûr d'un nouveau accueil de l'enfant.
Il faut que les retraités A.V.S. et A.I. prennent leur défense et
ne plus accepter d'être simplement des assistés, des êtres inférieurs
plus ou moins de prendre en main leur propre destinée. Le
12 décembre 1983 à l'occasion de notre première rencontre nous
étions 5 et malgré ce petit nombre nous avons eu l'audace
de convoquer une première assemblée d'information le 23 février
1984 à laquelle participèrent plus de 150 retraités et 13 mois
nous pourrions mettre sur pied notre groupement tel qu'il
se présente aujourd'hui. Ce motin même notre groupement
syndical est reconnu par le conseil communal de la ville
de Fribourg. Et maintenant nous revendiquons formellement
les mêmes droits que ceux garantis aux fonctionnaires de
la confédération à savoir l'adaptation régulière des retraites
A.V.S. et A.I. au coût de la vie. Et il termine en citant les
déclarations de la 18^e conférence des ministres chargés des
affaires familiales au Conseil de l'Europe: «Favoriser dans
tout le rôle des personnes âgées dans la famille
et au sein de la société». Tous les membres applaudissent
pour ce rapport présidentiel et aucune remarque n'est
formulée à ce sujet. Le Président donne ensuite des rensei-
gnements pour le travail qui se fait dans les commissions:
Tous les mardis de 16 h. à 18 h. Les membres des commissions
suivantes peuvent être consultés: A.V.S. et A.I.: fiscalité; assurance
maladie; logement. Il est aussi question de rencontrer les
autorités et responsables au sujet des transports publics
et leurs tarifs. Au sujet des homes pour personnes âgées
le président souligne que nous ne sommes pas seuls, mais
il ne faut pas obliger une personne à y aller. Nous devons
travailler du personnel étranger pour aider les malades qui
peuvent se soigner à domicile et leur donner les soins.

3. La parole est ensuite au vice-Président Denis Laroze. Celui-ci nous
présente en tant que conseiller fiscal et donne une foule de ren-
seignements concernant les dernières modifications intervenues
au sujet de la prochaine imposition. Tous ceux qui veulent
en savoir plus seront reçus au bureau tous les mercredis de
16 heures à 18 heures. Ils auront les renseignements demandés
et en plus le vice-Président sera à leur disposition pour les aider
à remplir leur feuille d'impôt et à le lier bien sûr avec les autres
membres compétents désignés pour ce travail. Puis il est
question des choses de prévision de l'Etat. Le grand conseil a
décidé que les recettes de l'Etat n'augmentent plus et ont à
leur disposition qui était chargé du contrôle des comptes
et de la gestion de leur course de prévision. Il proteste contre
cette manière de faire et il est soutenu d'ailleurs par d'autres
fonctionnaires concernés par cette décision. Le collègue Pius
Welter parle ensuite de la 10^e révision qui est en cours pour
l'A.V.S. et l'A.I. Il y aura des modifications moins générales.
Pour les prestations complémentaires il y aura des modifica-
tions concernant les impotents mais il veut attirer
l'attention que les chambres fédérales ont terminé cette 10-
révision et peut-être nous pourrions alors organiser une
assemblée d'information. Le vice-Président ^{Julius Föllmi} pour ceux
qui font l'ellenment donne aussi quelques renseignements
sur la 10^e révision. Les principales points en discussion porte-
ront sur la limite d'âge flexible, égalité entre hommes et
femmes, basée sur l'équilibre financier, les problèmes pour
la femme en cas de grossesse. Les prestations: l'âge à partir
duquel la femme a droit à la rente vieillesse sera porté
de 62 à 63 ans. Les problèmes concernant la femme divorcée
seront étudiés. Dans le domaine de l'A.I. un programme
sera fait sur un échelonnement graduel afin de donner
un véritable paiement de rentes. Pour obtenir la rente
complémentaire la base est fixée à 1700 f. pour le couple
et 950 f. pour une personne. Tout ceci a titre indicatif
puisque rien n'est officiellement reconnu.

que nous faisons trop et l'épuisée. Vous devez demander,
alors que normalement nous devrions recevoir d'office.
Que demandons-nous? Le minimum vital alors que
nous constatons que beaucoup de personnes ne le reçoivent
pas. Le collègue Alfred Winckler est aussi de cet avis
et lorsque le minimum vital n'est pas atteint on ne
devrait pas payer d'impôt. Certains couples de réfugiés
reçoivent 3000 f. par mois, ce qui fait 2 à 3 fois plus
que reçoivent certains couples de retraités. Le calcul est
faux et il faut absolument revoir ce problème ou plus
tôt pour aider ceux qui sont dans le besoin. Le col-
lègue Fernand Deillon nous fait part d'un article
du journal « Le Suisse » où il est dit que beaucoup
de retraités vivent de charité avec les rentes d'aujourd'hui;
augmenter les rentes est d'une absolue nécessité.

Le Président prend ensuite la parole pour nous parler
de l'assurance-maladie actuelle. Le professeur Gilman
de l'université de Louvain en parlant de la dette
assurée au cours d'un entretien avec notre Président
a signifié que cette assurance ne vaut plus rien: elle est
autocritique et anti-familiale. Une initiative pour la
révision de l'A.M.A. est en cours: il faut signer cette initia-
tive. Notre Président, membre de cette commission nous
informe que dans le système actuel, rien n'est prévu pour
alléger le poids des cotisations, système trop compliqué
et où beaucoup de personnes ne reconnaissent plus
leur droit. Actuellement les ouvriers ne peuvent plus
recevoir d'augmentations ou très peu alors que les médecins
reçoivent 40 à 15% d'augmentation. Il termine en
remerciant les membres qui sont intervenus dans les débats
pour exiger notre droit à la dignité et demande à chacun
et à chacune d'être debout pour lutter et obtenir enfin
des rentes normales

Le Président.

Votre serviteur